

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

RESI-2P

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES)

Avis à Manifestation d'intérêt N°2024-002M/MARAH/SG/RESI-2P

Étude de référence du RESI-2P

Financement : PTBA 2024-2025 C.A.3.2.1 et ligne BFA-2000003918-0078-CS-CQS du PPM 2024-2025
Prêt n°2000004721 et Prêt n°2000004722 du 11 octobre 2023

ANO du FIDA : BFA-2000003918-0078-CS-CQS/10799 du 22 octobre 2024

1. **Publicité.** La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics 2024-2025 du Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P).
2. **Source de financement.** Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques a obtenu dans le cadre de son budget des fonds du FIDA, afin de financer le RESI-2P, PTBA 2024-2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles pour **l'étude de référence du RESI-2P.**
3. **Description des prestations.** Les services comprennent entre autres : **la description circonstanciée des caractéristiques socioéconomiques et climatiques de la zone d'intervention du Programme ; l'analyse de la situation actuelle de chaque filière cible par maillon en lien avec la théorie du changement ; la fourniture des valeurs de référence des indicateurs du Programme...**
4. Les candidats (**bureaux d'études**) intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
5. Le présent avis à manifestation d'intérêt est soumis aux dispositions des directives du FIDA en matière de passation des marchés et du décret N° 2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1^{er} février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. Les candidats seront évalués sur la base des critères ci-après :
 - **Critère de base** : les expériences similaires du prestataire (**marchés conclus avec l'Etat et ses démembrements**) au cours des cinq (05) dernières années (**2019 à 2024**) en **conduite d'études de base, d'évaluation d'effets mi-parcours et ou finale des projets et programme** (joindre obligatoirement les copies des pages

de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin) ;

- **Critère subsidiaire** (à utiliser pour départager en cas d'exæquo) : les expériences générales du prestataire (**marchés conclus avec l'État et ses démembrements**) au cours des cinq (05) dernières années (**2019 à 2024**) **en étude socioéconomique autres que celles du critère principal, en collecte, traitement et ou en analyses de données** (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin).

6. **Informations supplémentaires.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : **RESI-2P sis à Ouaga 2000 côté Nord de Joly Hôtel, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63/ 70 56 50 34/ 70 45 35 25** et aux heures suivantes du **lundi au vendredi de 08h00mn à 16h00 mn** ou sur les sites du Projet NEER-TAMBA www.neertamba.org et du PAPFA www.papfa.org .
7. **La méthode de sélection est la qualification du consultant.** Le consultant le plus expérimenté sera retenu. Seul ce dernier sera invité à remettre une proposition technique et financière. Si cette proposition est jugée conforme et acceptable, le consultant sera invité à négocier le marché.
8. **Composition, date et lieu de dépôt.** Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :
 - la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du RESI-2P;
 - le formulaire d'auto-certification (modèle disponible sur le site dans les tdr)
 - Présentation et adresses des cabinets ;
 - les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin);
 - les pièces administratives valides (ASC, ASF, DRTSS, AJE, CNF et RCCM).
9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après **secrétariat du RESI-2P sis à Ouaga 2000 côté Nord de Joly Hôtel, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone : 25 40 93 63/ 70 56 50 34/ 70 45 35 25** au plus tard le **07 novembre 2024 à 09h00mn.**

NB : la consultation du présent avis à manifestation d'intérêt ainsi que les termes de références y relatifs peut se faire sur le site du Projet NEER-TAMBA www.neertamba.org et du PAPFA www.papfa.org

Ouagadougou, le 23 octobre 2024

Le Coordonnateur National du RESI-2P

Wendtinda Elie SIBONE.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

**-----
SECRÉTARIAT GENERAL**

**-----
PROGRAMME BUDGÉTAIRE N°075 « AMÉNAGEMENT HYDRO-AGRICOLE ET
IRRIGATION »**

**-----
PROGRAMME POUR LE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES PETITS
PRODUCTEURS (RESI-2P)**

**-----
UNITÉ DE GESTION DU PROGRAMME**

Termes de références

Recrutement d'un cabinet ou bureau d'études pour réaliser l'étude de référence du RESI-2P

FINANCEMENT : FIDA : 100%

Activité : C.A.3.2.1 du PTBA 2024-2025 et ligne BFA-2000003918-0078-CS-CQS du PPM 2024-2025
Prêt NO. 2000004721 et NO. 2000004722 du 11 octobre 2023

Octobre 2024



1. Contexte et justification

Au Burkina Faso, l'agriculture occupe 63,3% de la population active (RGPH, 2019), fournit environ 61,50% des revenus monétaires des ménages agricoles et contribue pour 21,20% au PIB (IAP, 2022). Par ailleurs, le secteur fait face à des contraintes majeures comme la pression anthropique sur les ressources naturelles par des pratiques agricoles qui dégradent les sols, la biodiversité, les ressources en eau, des systèmes de production non durables et inadaptés, la surexploitation des ressources naturelles, le faible accès aux intrants et aux équipements de qualité, des conflits répétés entre agriculteurs et éleveurs en raison de la rareté des aires de pâturage et des ressources dans les couloirs de transhumance. Cette situation entraîne une faible productivité agricole, la détérioration de la situation alimentaire et de la résilience des petits producteurs. A cela s'ajoute la situation sécuritaire qui entrave l'activité des populations rurales et amenuisent les opportunités d'exploitation durable des ressources naturelles.

Le contexte actuel de fragilité impose des efforts considérables de développement socioéconomique en particulier en milieu rural où une personne sur deux (51%) vit en dessous du seuil de pauvreté, et qui concentre 92% des pauvres que compte le pays (EHCVM, 2018).

C'est dans ce cadre que le **Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P)** a été conçu pour renforcer la résilience des petits exploitants, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus.

La conception du programme s'inscrit dans la continuité de l'action du FIDA qui, depuis quatre décennies, accompagne le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques en faveur des ruraux pauvres. Elle fait suite à l'achèvement du Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural au Nord, Centre-Nord et Est (Neer- Tamba 2014-2023) qui a développé avec succès des investissements pour accroître la résilience des populations rurales pauvres par une gestion participative et durable des ressources naturelles. Les acquis générés par le projet et leur appropriation par les bénéficiaires ont révélé la pertinence de mettre à l'échelle une telle approche dans un contexte de fragilité qui perdure. Avec le durcissement rapide des conséquences du changement climatique au niveau mondial, le renforcement de la résilience demeure un élément crucial pour le Burkina Faso dont une grande partie du territoire reste très exposée et très vulnérable aux effets du changement climatique.

Le projet se justifie davantage au regard de son alignement sur les axes stratégiques du COSOP 2019-2024 qui visent le renforcement de la résilience des populations rurales vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques et à l'amélioration de la performance des principales filières agricoles qui créent des emplois et de la richesse pour les populations rurales. En ayant la résilience comme dimension transversale, le projet entend promouvoir des solutions durables permettant de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer les conditions favorables pour la valorisation et la mise en marché dans les filières-cibles.

Par ailleurs, le RESI-2P constitue un instrument de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales et sectorielles notamment le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023–2025), la Politique nationale de Sécurité alimentaire et nutritionnelle et la Politique sectorielle de Production agro-sylvo-pastorales et plus récemment l'Offensive Agro-Pastorale et Halieutique.

2. Objectifs du RESI-2P

Le Programme a pour objectif global de consolider les capacités d'adaptation des populations rurales aux chocs externes et aux effets du changement climatique ;

L'objectif de développement est de renforcer la résilience des petits exploitants pauvres, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes, par des investissements durables visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'augmentation des revenus ;

De façon spécifique, le projet vise à : (i) améliorer la productivité des filières ciblées, (ii) faciliter l'accès au marché à travers le développement des infrastructures et des partenariats productifs avec les opérateurs de marché, (iii) renforcer les capacités des acteurs dans les filières-cibles, incluant les connaissances en matière de pratiques nutritionnelles, (iv) faciliter l'accès aux informations agro-climatiques, le suivi de la nappe phréatique et une meilleure sécurisation foncière.

3. Zones d'intervention du Programme

Le programme intervient dans deux régions, le Nord et le Centre-Ouest suivant une double logique de ciblage visant à (i) consolider les acquis du portefeuille dans un contexte de fragilité qui menace la durabilité des investissements (région du Nord) ; et (ii) déployer une approche de résilience innovante et plus efficiente tirant leçons de l'expérience du projet Neer-Tamba avec une mise à l'échelle géographique au profit de nouvelles zones moins exposées à l'insécurité (Centre-Ouest). Cette approche permet de modérer le risque de décapitalisation ou de pertes d'actifs pour les groupes-cibles, d'éviter le blocage du projet du fait de l'insécurité tout en garantissant une supervision conjointe régulière. Dans ces régions, le projet intervient sur l'ensemble des provinces en délimitant son action autour de zones de concentration à l'échelle communale et dans les principaux bassins de production. Ces zones de concentration sont localisées dans 36 communes (20 dans le Nord¹ et 16 dans le Centre-Ouest²) pour les aménagements et leur mise en valeur. Dans la même dynamique. La superficie-cible de l'aire de production (pour les bas-fonds et les périmètres maraîchers) autour du potentiel de ressource en eau est estimée à 6 510 ha. A cette estimation s'ajoute celle des bassins versants susceptibles d'être aménagés en mode CES/DRS et gestion des ressources naturelles (GRN) incluant la régénération naturelle assistée (RNA), provisoirement estimée à environ 38 000 ha. Toutefois, la zone d'influence du projet en ce qui concerne la valorisation de la production à travers la transformation et la commercialisation débordera le cadre géographique strict deux régions-cibles.

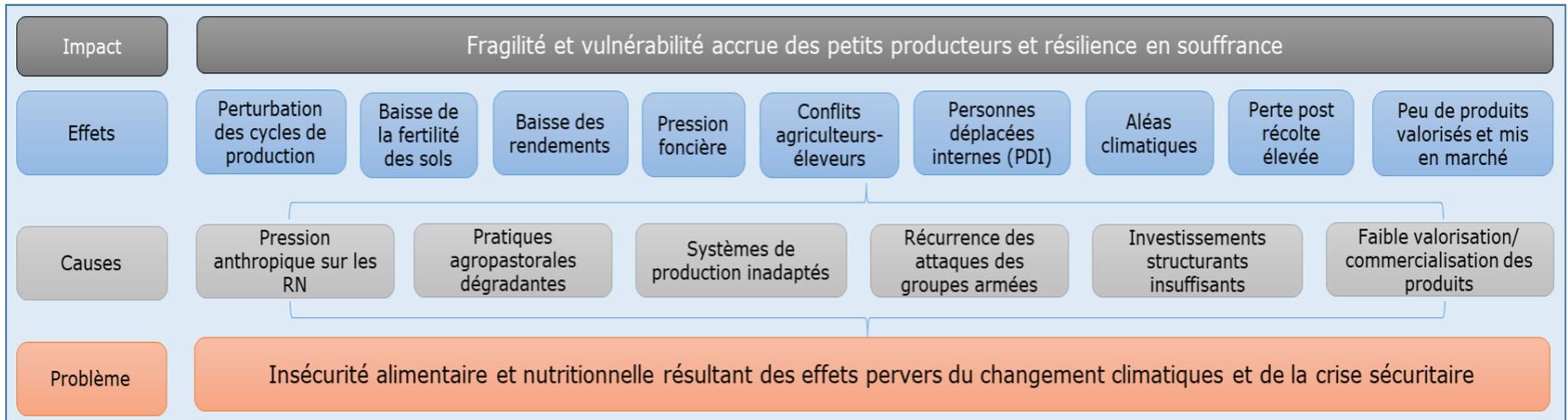
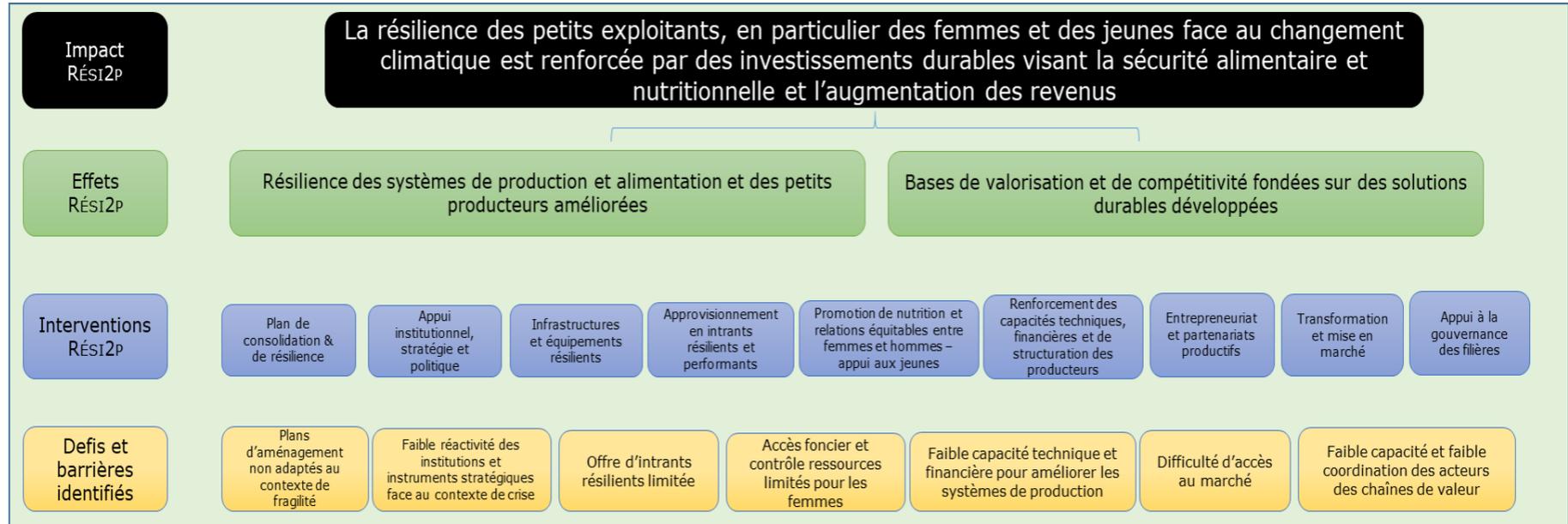
4. Groupe cibles

Les groupes cibles sont les petits exploitants, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes déplacées internes.

¹ Région du Nord : (i) **Province de Passoré** : Gonponsom, Kirsi, Bokin, La-Toden, Arbolé, Samba, Yako ; (ii) **Province de Zondoma** : Tougo, Gourcy, Boussou, Bassi ; (iii) **Province de Yatenga** : Kalsaka, Ouahigouya, Seguenega, Oula, Namissiguian ; (iv) **Province de Loroum** : Banh, Sollè, Ouindigui, Titao

² Région du Centre-Ouest : (i) **Province de Boukhiémé** : Bingo, Imasgo, Kindi, Nandiala, Pella, Sabou, Saow, Sourgou, Thyou ; (ii) **Province de Sanguié** : Kordié, Kyon, Zamo ; (iii) **Province de Sissili** : Niabouri ; (iv) **Province de Ziro** : Dalo, Cassou, Gao.

5. Théorie du changement du RESI-2P



6. But et objectifs de la consultation

L'objectif global de cette étude est d'établir la situation de référence des indicateurs socio-économiques, et climatiques du Programme dans sa zone d'intervention.

De façon spécifique, l'étude vise à disponibiliser les valeurs d'avant l'intervention du Programme.

Le consultant aura pour mission de :

- décrire sur la base des données pertinentes qu'il devra recueillir, les caractéristiques socio-économiques et climatiques de la zone d'intervention du projet (ZIP) avant le RESI-2P ;
- faire une analyse de la situation actuelle de chaque filière cible par maillon en lien avec la théorie du changement du Programme ;
- fournir les valeurs de référence des indicateurs du Programme selon la méthodologie du FIDA convenue;
- élaborer une base de données détaillées sur les groupe bénéficiaire (groupe de traitement) et groupe témoin (groupe de contrôle/comparaison).

7. Résultats attendus

Il est attendu principalement de cette mission :

- une description circonstanciée des caractéristiques socioéconomiques et climatiques de la zone d'intervention du RESI-2P ;
- une analyse de la situation actuelle de chaque filière cible par maillon en lien avec la théorie du changement du RESI-2P ;
- les valeurs de référence des indicateurs du projet;
- une base de données détaillées sur les groupe bénéficiaire (groupe de traitement) et groupe témoin (groupe de contrôle/comparaison).

8. Méthodologie et étendue de l'étude

• Démarche globale :

L'enquête de référence **étant fondée sur l'attribution**, sera menée sur un échantillon constitué de deux groupes : un groupe de bénéficiaires ou de bénéficiaires potentiels de la population éligible et un groupe témoin issu de la population éligible ; les deux groupes ayant les mêmes caractéristiques socioéconomiques, démographiques, géographiques, agro-climatiques, etc.

Les données de base devront fournir des informations exhaustives des variables retenues sur les bénéficiaires et le groupe de comparaison avant la mise en œuvre du Programme de sorte à permettre une comparaison avec le moins de biais possibles après intervention.

La comparaison des deux groupes se fera par la méthode de la double différence.

Pour les questions de mesure de résilience, l'étude prendra en compte les exigences de la matrice de IFAD RDMT du Programme.

Le RESI-2P étant orienté genre transformateur, la démarche devra intégrer la méthode conventionnelle de mesure de l'autonomisation des personnes désagrégée par sexe.

La conduite de la mission sera interactive avec l'UGP et les experts du FIDA visant la prise en compte de toutes les directives nécessaires pour la validité de l'étude.

• Echantillonnage

De façon spécifique, la méthode d'échantillonnage se base sur les lignes directrices de l'enquête sur les indicateurs de résultats de base du FIDA (COI), qui contiennent des spécifications claires pour le calcul de la taille de l'échantillon (Cf. lien ci-dessous) :

L'échantillonnage se fera sur la base d'une démarche scientifique. La taille de l'échantillon sera déterminée avec une formule statistique connue.

Le FIDA recommande l'utilisation de la formule de puissance de la Banque mondiale³:

$$N = \frac{4\sigma^2(z\alpha + z\beta)^2}{D^2}$$

Les quantités clés sont les suivantes : **D** – l'ampleur de l'effet désigne l'impact de la variable d'effet mesuré comme une différence de moyennes. On notera que dans une étude fondée sur la contribution, on prendra pour base la différence dans les effets avant et après l'intervention du projet ; dans une étude fondée sur l'attribution, on prendra pour base la différence entre les effets sur le groupe de traitement et sur le groupe de comparaison, c'est-à-dire avec et sans l'intervention du projet. **σ^2** – la variance ("Sigma") dans la mesure des effets sur la population; autrement dit, quelle est la largeur de la fourchette de différences attendues dans les effets que vous mesurerez (changements de revenus). **Cette valeur peut être difficile à calculer – le meilleur moyen consiste à disposer de données secondaires ou de données précédemment recueillies (enquête nationale sur les ménages, évaluation du projet, données d'essais pilotes, données provenant de projets antérieurs, etc.)**. **z** – les valeurs de **z** sont reprises d'un tableau en fonction des valeurs de **α** et **β** ; **α** – se rapporte à "l'erreur de type I" **β** – se rapporte à "l'erreur de type II"

De ce qui précède pour cette formule (de la Banque Mondiale), l'utilisation de la valeur de σ^2 suppose donc qu'elle soit connue avant l'étude ; ce qui n'est pas le cas dans le contexte du RESI-2P. Alors le recours à une autre formule statistique robuste équivalente s'impose. Ainsi, la formule suivante dont tous les paramètres sont facilement déterminables sera utilisée :

$$\text{Taille de l'échantillon} = \frac{\frac{z^2 \times p(1-p)}{e^2}}{1 + \left(\frac{z^2 \times p(1-p)}{e^2 N} \right)}$$

N = taille de la population ; **e** = marge d'erreur (pourcentage sous forme décimale) ; **z** = cote z ; **p** = proportion ⁴estimée de la population qui présente la caractéristique des groupes cibles du RESI-2P.

L'utilisation de la formule doit s'appliquer sur les groupes cibles en tenant compte les données officielles récentes de l'Institut national des statistiques et de la démographie (INSD) dans les localités concernées afin de garantir l'exigence de la représentativité de l'échantillon et la puissance statistique. L'unité d'observation ou d'enquête est le ménage mais remplissant les critères du groupe cible du Programme. Cependant pour les questions sur les organisations paysannes (OP), l'unité d'enquête sera alors l'OP.

Le tirage devra être aléatoire et raisonné suivant les types d'appuis promus par le Programme. La délimitation de la zone d'étude (groupe traité et groupe témoin) et le travail d'échantillonnage se feront conjointement avec l'UGP, le FIDA et le Consultant. En tous les cas, la taille minimum de chaque groupe en ce qui concerne les ménages sera de 800 individus.

³ Banque mondiale, 2007. Data for Impact Evaluation. Doing Impact Evaluation no.6, Washington, D.C. : World Bank.

⁴ Lorsque la valeur de p est inconnue, on utilise p = 0.5

- **Outils de collecte**

Le consultant (Cabinet ou bureau) retenu devra prendre comme base le questionnaire pré-élaboré par le Programme sur la base des questionnaires sur les COI du FIDA, ASAP+, FEM et peaufiner les outils axés sur les indicateurs du cadre logique de façon consensuelle avec l'équipe Programme. Le questionnaire pré-élaboré et le cadre logique avec les différents types d'indicateurs seront fournis lors du cadrage au consultant retenu.

- **Entretiens de collecte données**

Les entretiens seront individuels ou collectifs selon que l'unité d'observation soit le ménage ou l'OP.

9. Période et durée de l'étude

L'étude est prévue pour une durée de **soixante-cinq (65) jours calendaires** et le niveau d'effort global ne saurait excéder **120 hommes/jours**.

10. Livrables de l'étude

Pour cette mission, il est attendu du consultant, les livrables ci-après :

- **Livable 1** : un rapport de cadrage au plus tard 3 jours après la rencontre de cadrage incluant entre autres les informations suivantes : le calendrier de travail mis à jour, la stratégie d'échantillonnage, les éléments clés convenus au cadrage, l'organisation de la compilation des données, etc. ;
- **Livable 2** : Questionnaire final en format électronique (Word) à fournir en même temps que le rapport de cadrage ;
- **Livable 3** : Rapport de formation pour le personnel de collecte des données ;
- **Livable 4** : Rapport final de la situation de référence en quatre (04) exemplaires sur support papier et un fichier électronique sous une clé-USB ;
- **Livable 5** : Base finale de données détaillées traitées en fichier numérique sur les deux groupes cibles (format Statistique (SPSS, STATA ou autre.) et format Excel corrigé) à remettre sous la clé USB contenant le rapport

11. Profil du cabinet ou bureau d'étude

La prestation sera conduite par un cabinet ou bureau d'études ayant d'expérience(s) similaire(s) et qui doit disposer d'un nombre raisonnable de professionnels qualifiés et expérimentés ayant fait leurs preuves dans les domaines de la conception et de l'exécution d'études socioéconomiques et/ou d'études d'évaluation et d'effets, et possédant une compréhension assez approfondie du développement rural et de l'inclusion sociale. Les candidats devront proposer un coordonnateur/chef d'équipe de l'étude, un économiste/socio-économiste, un statisticien, un superviseur/ contrôleur.

Le Coordonnateur/chef d'équipe de l'étude :

- Qualifications et compétences : formation universitaire de niveau BAC + 5 ans au moins, en économie agricole, économie, statistique, suivi-évaluation, génie rural ou domaine connexe ;
- Ancienneté : au moins cinq (5) années d'expériences générales ;
- Expériences similaires : avoir au moins cinq (5) expériences similaires et solides en matière d'évaluation de projets et d'études socio-économiques.

Le coordonnateur/chef d'équipe de l'étude aura pour mission de coordonner la planification et l'exécution technique de l'étude, et de veiller à ce que le travail accompli réponde aux plus hautes

normes professionnelles. Le titulaire devra s'assurer que le mécanisme de contrôle qualité et de supervision en place pour l'enquête est efficace ; il gèrera l'équipe de collecte des données et veillera à ce que chacun de ses membres effectue le travail qui lui est imparti.

L'économiste/ le Socio-économiste :

- Qualifications et compétences : formation universitaire de niveau BAC + 5 ans au moins, en économie, socioéconomique, statistique économique, économie agricole ;
- Ancienneté : au moins cinq (5) années d'expériences générales ;
- Expériences similaires : avoir au moins quatre (4) expériences similaires et solides en matière d'évaluation de projets et ou d'études socio-économiques.

Le Statisticien/Gestion de Base de Données

- Qualifications et compétences : formation universitaire de niveau BAC + 5 ans au moins, en statistique, économétrie, économie ;
- Ancienneté : au moins trois (3) années d'expériences générales ;
- Expériences similaires : avoir au moins quatre (4) expériences similaires et solides en traitement et analyse statistique des données.

Le spécialiste des données élaborera un système approprié de gestion des données, comprenant des contrôles de qualité adéquats, et parachèvera le système de gestion des données avant que l'équipe de collecte des données n'arrive sur le terrain. Le système de gestion des données sera également organisé de manière à ce que des ensembles de données partiels puissent être communiqués périodiquement à l'équipe de projet.

Le Superviseur/Contrôleur de la qualité des données : Il aura pour tâches de veiller à la complétude, à l'unicité, à la validité et l'exactitude des données ainsi qu'à leur fiabilité.

- Qualifications et compétences : formation universitaire de niveau BAC + 2 ans au moins, en agriculture, économie, statistique, économie agricole, suivi-évaluation, génie rural ou domaine connexe ;
- Ancienneté : au moins trois (3) années d'expériences générale ;
- Expériences similaires : avoir au moins quatre (4) expériences similaires et solides dans la conduite ou la gestion d'enquêtes sur les ménages.

12. Critères de sélection des consultants

La méthode de sélection du consultant est conforme à la procédure de qualification du consultant (QC) et sera fondée sur les expériences spécifiques du cabinet ou bureau d'études comme suit :

- **Critère principal** : les expériences similaires du cabinet ou bureau d'études au cours des cinq (05) dernières années (2019 à 2024) en conduite d'études de base, d'évaluation d'effets mi-parcours et ou finale des projets et programme (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin) ;
- **Critère subsidiaire** (à départager en cas d'exæquo) : les expériences similaires du prestataire au cours des cinq (05) dernières années (2019 à 2024) en étude socioéconomique autres que celles du critère principal, en collecte, traitement et ou en analyses de données (joindre obligatoirement les copies des pages de garde et de signature des contrats des expériences similaires ainsi que les copies des attestations de bonne fin).

Le consultant le plus expérimenté sera retenu. Seul ce dernier sera invité à remettre une proposition technique et financière conformément aux directives du FIDA et aux dispositions du décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de

règlement des marchés publics et des délégations de service public. Si cette proposition est jugée conforme et acceptable, le consultant sera invité à négocier le marché.

NB : Le recrutement et la prise en charge financière de la prestation des agents de collecte de données seront gérés directement par l'Unité de Gestion du Programme. **En conséquence, l'offre financière du consultant devra se limiter aux honoraires du personnel exigé et autres coûts pertinents liée à la mission sans inclure les charges liées à la prise en charge des agents de collecte de données.**

13. Mandat du cabinet ou bureau d'étude

Le mandat du consultant consistera essentiellement à : (i) préparer de l'étude, (ii) coordonner et superviser la collecte des données, (iii) enregistrer, traiter et analyser les données (iv) produire les livrables de l'étude (rapports et bases de données) ; (v) restituer les résultats et les livrables escomptés.

14. Financement et modalités de paiement

L'activité sera financée sur les ressources du FIDA du PTBA 2024-2025 du RESI-2P suivant ses procédures de gestion financière et comptable.

15. Dossier de candidature

Les manifestations d'intérêt sont composées comme suit :

- la lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du RESI-2P ;
- le formulaire d'auto-certification ;
- les pièces administratives (Attestation de situation cotisante (ASC), Attestation de situation fiscale (ASF), Attestation de non engagement de l'Etat (AJE), Attestation de soumission aux marchés publics (DRTSS), Attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), certificat de non faillite (CNF)) ;
- les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats ainsi que les attestations de service fait ou de bonne fin).

Les manifestations d'intérêts seront déposées sous pli fermé comportant la mention « **manifestation d'intérêt pour l'étude de référence du Programme pour le Renforcement de la Résilience des Petits Producteurs (RESI-2P)** » au secrétariat du RESI-2P sis à Ouaga 2000 (dans les locaux du Projet NEER-TAMBA) côté Nord de **de Joly Hôtel, Adresse : 15 BP 233 Ouagadougou 15 Téléphone :: 25 40 93 63/70 56 50 34/ 70 45 35 25.**

Le RESI-2P se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet avis de recrutement et ce sans préjudice.

16. Annexes à remplir par les candidats

ANNEXE 1 : FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION

Le présent formulaire d'auto-certification doit être rempli par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit ensuite le renvoyer, accompagné de l'offre/la proposition au **RESI-2P**. Les instructions à suivre pour remplir le formulaire figurent ci-après.

Dénomination sociale du soumissionnaire :	
Nom et fonction du représentant légal du soumissionnaire :	
Titre du marché:	
Date:	

Je certifie par la présente que je suis le représentant autorisé de **[Nom du soumissionnaire]** et certifie également que les informations fournies dans le présent formulaire sont véridiques et exactes à tous égards importants. Je comprends que toute anomalie significative, fausse déclaration ou non-transmission d'informations requises par le présent formulaire peut entraîner des sanctions et des recours, y compris l'interdiction permanente de participer à des activités ou des opérations financées ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives du FIDA relatives à la passation des marchés, au Manuel de passation des marchés du FIDA ainsi qu'à toutes les autres politiques et procédures applicables du FIDA, y compris la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations** (disponible à l'adresse www.ifad.org/anticorruption_policy).

Signature autorisée : _____ **Date:** _____

Nom du signataire en lettres capitales : _____

- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise n'ont recours à **AUCUNE** pratique frauduleuse, ni à **AUCUN** fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction en lien avec la présente procédure de passation de marchés.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire liée à des pratiques frauduleuses ou fait de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction.
- Le soumissionnaire certifie que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion⁵.
- Le soumissionnaire certifie qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts⁶, avéré ou potentiel, susceptible d'influer sur sa capacité à agir dans l'intérêt du **RESI-2P** ou du Fonds, s'agissant de lui-même, de son/ses propriétaire(s), ses agents, de sous-consultants, de sous-traitants, ou encore de partenaires de consortium ou de coentreprise.
- Le soumissionnaire certifie qu'**AUCUNE** gratification (ni aucun frais, cadeau, commission ou autre élément de valeur) n'a été payée ou donnée, ou ne sera payée ou donnée, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres.

OU

- [À remplir si la case précédente n'a pas été cochée]**

Le soumissionnaire déclare que les gratifications, frais, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été payés ou versés, ou seront payés ou versés, dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres:

- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]
- [Nom du bénéficiaire/Adresse/Date/Justification/Montant]

⁵ Accord conclu avec le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pour plus d'informations, consulter les données à l'adresse suivante: <http://crossdebarment.org/>.

⁶ Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts privés ou personnels d'un soumissionnaire peuvent influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses tâches. Par intérêts privés ou personnels, on entend les situations dans lesquelles un soumissionnaire semble bénéficier indûment, de manière directe ou indirecte, ou permettre à un tiers de bénéficier indûment, de ses liens avec une entreprise ou un organisme travaillant directement ou indirectement pour le projet.

ANNEXE 2 : INSTRUCTIONS À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTOCERTIFICATION

Le soumissionnaire s'engage à vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne font l'objet d'**AUCUNE** exclusion relevant de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion.

Le soumissionnaire s'engage à suivre la procédure décrite ci-après pour vérifier que lui-même, son/ses propriétaire(s), ses agents, sous-consultants, sous-traitants, partenaires de consortium ou de coentreprise ne figurent **PAS** sur la liste des entreprises et des individus non admissibles de la Banque mondiale (accessible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/projects-operations/procurement/debarred-firms>) en raison d'une "exclusion croisée".

La liste de la Banque mondiale des entreprises et des individus non admissibles est une base de données qui peut être consultée si l'on souhaite savoir si une personne ou une entreprise est admissible.

Le soumissionnaire doit imprimer, dater et joindre au présent formulaire d'auto certification la/les page(s) de résultats, avec la mention "Absence d'exclusion".

Si un/des résultat(s) s'avère(nt) défavorable(s) (c'est-à-dire si la/les page(s) de résultats montre(nt) qu'un ou plusieurs individus ou une ou plusieurs entités, soumissionnaire y compris, ne sont pas admissibles parce qu'ils font l'objet d'une exclusion croisée) et que le soumissionnaire estime qu'il s'agit d'un "résultat positif erroné", il doit immédiatement en informer **RESI-2P**.

Si, d'autre part, il est établi à ce stade que le contractant ou l'un de ses directeurs, associés, propriétaires, personnel clé, agents, sous-consultants, sous-traitants et partenaires du consortium et de la coentreprise ne sont pas admissibles, le contractant doit immédiatement en informer **RESI-2P** qui déterminera si le contrat peut être exécuté ou si le contractant peut procéder à un remplacement. Une telle décision sera prise au cas par cas et devra être approuvée par le FIDA, quelle que soit la valeur estimée du contrat proposé.

Tous les documents susmentionnés doivent être conservés par le contractant en tant qu'éléments du dossier relatif au contrat passé **RESI-2P** pendant toute la durée du contrat et pour une période minimum de trois ans après l'achèvement du contrat.